

COMPTE RENDU du 1^{er} COPIL CLS 15 juin 2021 à Saint Malo Agglomération

Ordre du jour de la séance :

- Introduction – Mot d'accueil
- Rappels préalables : objectifs et gouvernance du CLS
- L'ingénierie du CLS et les perspectives 2021/2022
- Point d'étape sur le programme d'actions
- Le Conseil Local en Santé Mentale - CLSM
- Échanges avec la salle
- Point Covid

Objet :

Le Comité de pilotage du Contrat local de santé signé en janvier 2020 est co-présidé par l'ARS Délégation Départementale 35 (Mr Le Goff) et l' élu référent représentant du PETR (Mr Lurton).

Le comité de pilotage est une instance de décision chargée de valider les éléments de bilans et les ajustements possibles au contrat et fiches actions. Il valide les proposition d'avenants avant signature. Il effectue l'articulation avec les cadres de travail spécifiques des contractants.

Il se réunit 1 x/an

Emargement :

Monsieur	LURTON	Gilles	Pays de Saint-Malo	✓
COMMUNAUTE DU PAYS DE DOL ET BAIE DU MONT SAINT MICHEL				
Madame	RAMÉ-PRUNAUX	Sylvie	EPINIAC	excusée
Madame	COMMEREUC	Sylvie	BAGUER-MORVAN	✓
Madame	CERVEAU	Carole	LE VIVIER SUR MER	Excusée
COMMUNAUTE COTE EMERAUDE				
Monsieur	DUVAL	Jean-Marc	MINHIC SUR RANCE	excusé
Madame	BRIAND	Delphine	LANCIEUX	✓
Monsieur	FONTAINE	Bruno	TREMEREUC	excusé
COMMUNAUTE BRETAGNE ROMANTIQUE				
Madame	GAMBLIN	Maire Madeleine	QUEBRIAC	excusée
Monsieur	VANNIER	Michel	SAINT DOMINEUC	✓
Monsieur	LE BESCO	Joël	COMBOURG	✓

SMA				
Madame	PIROT LEPRIZE	Sophie	SAINT MALO	✓
Monsieur	CORNEE	Jean Malo	LA VILLE ES NONAIS	✓
Monsieur	NUSS	Thierry	SAINT PERE	excusé
Pays de Saint Malo				
Monsieur	DOUHET	Bertrand	PAYS DE SAINT MALO	✓
Madame	MERCIER	Floriane	PAYS DE SAINT MALO	✓
ARS Bretagne				
Monsieur	LE GOFF	David	ARS DD35	✓
Madame	RONGERE	Laurence	ARS DD35	✓
SIGNATAIRES INSTITUTIONS				
Madame	TREGUER	Carine	CPAM 35 – Manager territoire coordonnateur	✓
Madame	PASQUIER	Nathalie	DSDEN	✓
Monsieur	NOSLIER	Amaury	Coordonnateur DDEC	✓
Monsieur	FOUERE	Michel	Administrateur MSA	✓
Madame	DEVAUX	Valérie	Agence Départementale	✓
INTERVENANTS				
Madame	AUBOURG	Jennifer	Médiatrice en santé	✓
Madame	FORESTIER	Nathalie	Responsable mission sport	✓
			Région Bretagne	Excusé
			CARSAT	Excusé
			CCAS Saint Malo	Excusé
			Sous-Prefecture	Excusé

Introduction :

Mr Lurton, Vice-Président en charge du Développement aux Communautés du Pays de Saint-Malo

Mr Lurton rappelle l'importance de la santé, qui soulève de nombreux enjeux pour les populations. Même si la santé relève globalement plutôt de la compétence de l'Etat, les collectivités locales ont un rôle crucial à jouer.

Pour rappel :

- En janvier 2020 la signature du CLS avec 14 partenaires.
- En octobre 2020, la mise en place de la commission santé composée de 3 élus / EPCI et un Président. Les 13 élus de la commission utilisent le CLS comme base de travail pour la Commission santé en partageant le diagnostic et en échangeant sur les perspectives à développer parmi les fiches actions. Il est rappelé que le CLS n'est pas figé et permet de la souplesse dans la mise en œuvre et la priorisation des actions à développer. Aujourd'hui, s'engage un premier comité pour faire le point sur l'avancée du programme d'actions et les perspectives à développer dans les prochains mois.

Mr LE GOFF, Directeur Délégation départementale 35 ARS Bretagne

Mr Le Goff précise son intérêt à participer à la co-animation des contrats locaux de Santé depuis son arrivée. Le CLS est outil privilégié de l'action territoriale de l'ARS Bretagne, en permettant de fédérer les acteurs d'un territoire autour d'enjeux de santé partagés lors du diagnostic.

Il permet de mettre en œuvre ensemble une dynamique de territoire avec les élus et les professionnels et l'ARS.

➤ Rappels préalables : objectifs et gouvernance du CLS

Quatorze signataires se sont engagés le 14 janvier 2020 pour une durée de cinq ans : le Pays de Saint-Malo et les quatre communautés de communes qui le composent, l'Agence Régionale de Santé, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Sous-Préfecture de Saint-Malo, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), l'Inspection académique d'Ille-et-Vilaine, la direction diocésaine de l'enseignement catholique et la Région Bretagne.

Le CLS du Pays de Saint-Malo, c'est :

- 14 signataires
- 1 volet socle et 4 axes thématiques
- 24 fiches actions (dont 14 portées par le PETR)
- 5 années (2020 -2024)

Les objectifs et la structuration du CLS sont rappelés dans la présentation. Le Copil CLS est co-présidé par l'Ars et le Pays de Saint Malo et l'ensemble des signataires y est convié.

➤ L'ingénierie du CLS et les perspectives 2021/2022

L'ingénierie en santé

- A la signature du CLS, l'ingénierie déployée autour du CLS s'organisait avec un 0.8 ETP qui a rapidement été renforcé, en février 2020, par 1 ETP regroupant la mission Atelier santé Ville et Médiation en santé pour les territoires respectivement de la politique de la Ville et Saint Malo Ville.
- Suite aux courriers du Pays, l'ARS, en mars 2021 annonce un soutien financier permettant le recrutement d'un 0.5 ETP supplémentaire qui s'additionnera à l'ETP de coordination actuel. La personne devrait pouvoir prendre ses fonctions en fin d'année 2021. Dans le cadre financier régional pour accompagner les CLS, l'ARS soutiendra donc le Pays de Saint Malo à hauteur de 50 000€.
- Parallèlement, une réflexion est engagée sur le déploiement d'un poste de médiation en santé sur la ville de Dol-de-Bretagne. Initialement le territoire ciblé était l'EPCI du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel puis, un repositionnement sur la Ville de Dol de Bretagne a été souhaité au niveau des élus. Une demande de financement a ainsi été formulée auprès de la Région Bretagne dans le cadre de l'Appels à projet Booster Santé puis prochainement auprès de l'ARS.
- Enfin, le PETR est en attente des éléments de la part de l'ARS sur l'ingénierie des CLSM afin d'envisager les modalités d'un partenariat à venir pour faciliter son fonctionnement.

Le portage des postes santé

Les différentes missions « santé » cofinancés par l'ARS sont portés par des institutions différentes. Or, au regard la multiplicité des portages, se pose la question de l'organisation de la mission santé. L'Ars rappelle le *besoin de lisibilité les dispositifs pour les institutions et les acteurs. Cela passe par la convergence des ingénieries et la nécessité d'organiser la « coordination » des dispositifs avec la création d'une mission santé. Cela permettra d'avoir une vue d'ensemble de la mission santé et d'envisager à terme une subvention « unique ».*

➤ Point d'étape sur le programme d'actions

Afin d'avoir une lisibilité rapide de l'avancée du programme d'actions du CLS, les actions sont balayées via une grille de lecture permettant de visualiser par chaque action :

- la coordination
- la mise ne place de l'équipe projet et/ ou le déploiement du partenariat
- le budget
- une zone de vigilance
- la programmation de la fiche action sur 2021 ou 2022

Le diaporama est annexé au compte rendu permet cette visibilité. Un focus sur une action / axe est présenté par un pilote ou un partenaire de la Fiche action.

AXE	FICHE	INTERVENANT
Promouvoir un environnement favorable à la santé Contribuer au « vivre ensemble » et au renforcement des liens de proximité	3	Mr Vannier, Elu CCBR
Agir pour des comportements favorables à la santé	13	Mme Leforestier, Mission Sport au département
Renforcer l'accès aux soins sur le territoire, notamment pour les personnes vulnérables	16	Mme Lebihan, CPAM
	18	Mme Aubourg, Infirmière
Le Socle	A	Mme Mercier

➤ Le Conseil local en santé Mentale

Le CLSM a été réuni en janvier 2021 avec une trentaine de participants co-présidé par Mme Pirot Leprizé et Mr Cornée. L'ordre du jour a permis de rappeler les objectifs du CLSM, sa composition et les perspectives souhaitées. Il a été également été question des conséquences en santé mentale de la crise sanitaire et des hospitalisations sans consentement.

Certains thèmes sont ressortis comme prioritaires à travailler sur notre territoire. Cependant, le CLSM ne bénéficie pas de temps de coordination. Or, ce temps de travail est nécessaire pour répondre aux besoins sur le territoire.

Mr Le Goff précise que L'Agence Régionale de Santé réfléchit actuellement au financement de postes de coordonnateurs dans les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) sur la région Bretagne.

Dans ce cadre, l'ARS devrait apporter un soutien financier au temps de coordonnateur nécessaire mais le complément devant être apporté par les collectivités territoriales. *L'ARS invite le Président de la Commission santé à interroger le PETR pour connaître d'ores et déjà les capacités et les modalités de co-financement lorsque que les conditions de déploiement des postes de CLSM seront connues.*

➤ Point COVID

La situation épidémiologique actuelle est présentée tout comme les données sur la campagne de vaccination et les chiffres sur le dépistage. Un focus est également réalisé sur le déploiement des médiateurs qui vont pouvoir se mobiliser cet été sur notre territoire.

Conclusion du COPIL CLS

- De nombreuses fiches actions ont pu avancer malgré le contexte sanitaire prégnant. Le CLS du Pays de Saint-Malo poursuivra les liens développés avec le CLS de Dinan Agglomération et des rencontres seront programmées dans ce sens. Cf diaporama
- L'ingénierie du CLS va être renforcée d'un 0.5 ETP supplémentaire (avant la fin de l'année 2021) et se posera alors la question du portage de la mission santé
- La création d'un poste de médiation en santé sur la ville de Dol de Bretagne est en cours de réflexion
- Le CLSM est en stand by, conséquence de l'absence de temps de coordination sur cette instance.

Mr LE GOFF David

Directeur

Délégation départementale Ille
et Vilaine ARS

Mr LURTON Gilles

Vice-président pays

Chargé de la santé